



LETTRE DU MAIRE

GUILAINE DEBRAS

#4 - DÉCEMBRE 2015



Biot, solidaire des victimes des attentats du 13 novembre à Paris et de leurs familles.

Édito Page 1

Chronologie des faits et premières analyses Page 2

Explications Page 3

A Biot, depuis trois mandats, les équipes municipales, toutes couleurs politiques confondues, se sont succédées et ont réalisé les travaux préconisés par les Plans de Prévention du Risque Inondations (PPRI).

Solutions préconisées Page 3

Notre défi aujourd'hui, est celui de mieux protéger à l'avenir les personnes et les biens, en tirant les leçons de cette catastrophe et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité de notre commune.

Tribune libre Page 4

La Lettre du Maire
éditée par la Ville de Biot

Directeur de la publication et
de la rédaction
Guilaine Debras, Maire de Biot

Rédaction
Service Communication
Contact : 04 92 91 55 95
www.biot.fr - communication@biot.fr

Infographie / Mise en page / Photos
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 6000 exemplaires
N°ISSN : 1250-7415



Dessin d'enfants réalisé en solidarité avec les sinistrés de Biot - Accueil de Loisirs Pont-Sur-Seine

ÉDITO

Chères Biotoises, chers Biotois,

L'ensemble de la communauté nationale a été à nouveau touchée et profondément meurtrie par des actes terroristes d'une extrême violence. Nous devons faire face aujourd'hui à une menace réelle et cette vérité s'est imposée à nous, de manière tragique, le 13 novembre 2015. Mes premières pensées vont vers les victimes dont les vies ont si injustement été enlevées. J'adresse au nom de la ville de Biot, mes condoléances les plus attristées aux familles endeuillées et à leurs proches. Nous devons, avec la plus grande détermination, apporter la plus forte des réponses, afin de préserver nos valeurs qui nous sont si chères et qui font de notre pays, une République laïque, démocratique, tolérante et libre !

Dans cette épreuve, les citoyens se sont rassemblés, au nom de la fraternité et de la solidarité et à Biot, nous savons ce que cette solidarité signifie. Face au drame que nous venons de vivre et qui endeuille notre ville, nous avons pu compter sur le courage, la générosité exceptionnelle des sauveteurs, des administrations, des élus, des citoyens bénévoles et des anonymes de toute part. Ils sont venus spontanément aider tous ceux qui étaient plongés dans la détresse et se sont mobilisés sans relâche lors de nos opérations solidaires.

Le traumatisme que nous avons subi, soulève beaucoup d'émotions et bien des interrogations. Aujourd'hui, il faut reconstruire et nous devons apporter des réponses concrètes aux victimes en prenant toutes les mesures adaptées qui s'imposent. Avec toutes les convictions qui m'animent, je resterai vigilante sur le sujet lorsqu'il sera discuté au niveau des services de l'État et

je garderai un œil attentif dans les négociations à venir, pour défendre plus que jamais les intérêts des biotois. Sans jamais céder à la précipitation, soyez assurés par ailleurs que nous affecterons tous les moyens nécessaires pour réduire la vulnérabilité de notre territoire et limiter l'impact grave de ces phénomènes météorologiques.

Et même si la gravité, l'intensité et la violence d'un événement de cet ampleur, s'avère être difficilement prévisible, nous devons tous unir nos efforts. Nous devons être conscients que notre meilleure force résidera dans cette unité pour prévenir des risques majeurs, et nous préparer à cette éventualité.

Très sincèrement,

Guilaine DEBRAS
Maire de Biot
Vice-présidente de la CASA

Inondations du 3 octobre 2015

Chronologie des faits et premières analyses



Dans la soirée du 3 octobre dernier, de très fortes pluies accompagnées d'orages ont balayé la Provence d'Ouest en Est en s'intensifiant sur le littoral azuréen dans sa partie occidentale. Un torrent d'eau et de boue déferle et plonge la Côte d'Azur dans un chaos d'une rare violence. Biot n'a malheureusement pas été épargnée et s'est retrouvée à devoir affronter de terribles épreuves. L'eau est montée en l'espace de quelques minutes jusqu'à 1,70m et à plus de 2m dans certaines habitations. Ces précipitations subites étaient d'une telle intensité que la ville a dû faire face à des inondations majeures au grand désarroi de tous. La Brague, la Valmasque sont sorties de leurs lits et les vallons des Combes et des Horts ont débordé. De véritables cascades de ruissellement se sont déversées dans certains quartiers de Biot, qui se sont trouvés complètement coupés de l'extérieur.

Avec un bilan humain très lourd (3 décès à la maison de retraite de Saint-Grégoire), en moins de deux heures ce samedi soir, il a plu l'équivalent de deux mois de précipitations. La boue a tout emporté : des centaines de vie basculent et des quartiers entiers sont dévastés par la puissance des courants. À Biot, près de 1000 foyers ont été recensés comme sinistrés, 120 entreprises ont été touchées dont la moitié avec un sinistre ayant des conséquences économiques certaines. Parmi ces dernières, 12 pourraient définitivement cesser leur activité.

Ce triste bilan est le résultat d'une série de phénomènes et de conditions dont la combinaison a abouti à ce désastre sans précédent. Quelques premières analyses (toujours en cours) sont plus que jamais nécessaires pour comprendre le cheminement de l'eau et l'enchaînement de ces événements derniers.

2 OCTOBRE 2015

La journée du 2 octobre 2015 a saturé dans un premier temps le sol avec 24h de pluie en continue et des cumuls en soirée de plus de 90 mm sur certaines zones. Les eaux de ruissellement ont par conséquent fragilisé l'imperméabilité des sols.

3 OCTOBRE 2015

Le 3 octobre à 12h45, les membres du poste de commandement du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Biot reçoivent un message qui informe de la mise en **VIGILANCE Orange** (fortes pluies) sur le Département, par le biais du Système d'Alerte VIAPPEL de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Une nouvelle perturbation traverse en effet lentement la moitié sud de la France dont les Alpes-Maritimes. Cette nouvelle perturbation vient se cumuler à celles, importantes de la veille : le sol gorgé d'eau avait alors une capacité de rétention réduite et l'eau n'a pas eu le temps nécessaire pour s'infiltrer.

VIGILANCE ORANGE ≠ ALERTE ORANGE

L'amalgame entre VIGILANCE et ALERTE est en effet fréquent. Il s'agit pourtant de deux procédures bien distinctes : l'alerte est une conséquence de la mise en vigilance, mais elle n'est pas systématique !

La notion de vigilance est une information diffusée par Météo-France et réclame un état de veille de la situation et de ses évolutions.

La notion d'alerte est une procédure relevant de la responsabilité des autorités qui consiste en revanche à envoyer un ordre de marche aux autorités pour mettre en œuvre des actions coordonnées visant à garantir la sécurité des personnes et des biens, comme l'intervention des secours, l'évacuation des populations, la prise en charge des sinistrés...

Météo France insiste sur la distinction entre « vigilance » et « alerte » : le passage à une vigilance jaune ou orange, voire rouge, vaut avertissement aux particuliers et aux pouvoirs publics. Si une procédure d'alerte est lancée, elle est du ressort des autorités (maires, préfets...).

- Sans délai à 13h, un dispositif de **pré-alerte**, comme le prévoit le **Plan Communal de Sauvegarde**, est alors adopté à Biot. Des patrouilles de la Police Municipale progressent sur l'ensemble des secteurs sensibles, notamment le long des vallons et de la Brague. La Cellule de Commandement du Plan Communal de Sauvegarde en pré-alerte et les autres équipes de la Police Municipale mises en astreinte, restent dans le même temps mobilisées en état de veille avec suivi de la situation et de ses évolutions.

- Dans l'après-midi, le site Rainpol (plate-forme web délivrant les mesures des précipitations et les prévisions de crues, grâce à un radar hydro-météorologique HydrixTM Novimet installé sur le Mont Vial à 1400 m) ne transmet pas de prévisions météorologiques alarmantes sur les Alpes-Maritimes. Les pluies sont concentrées sur les Bouches du Rhône, puis le Var jusqu'à 19h20. Elles déferlent sur les Alpes-Maritimes en longeant la côte à partir de 19h30.

- Les épisodes pluvieux débutent sur le territoire et s'installent sur le sud-ouest du département 06 : de 19h40 à 20h25 : les épisodes pluvieux se renforcent et se déplacent lentement vers Biot par l'ouest. Intensité de pluie maxi : 30/50 puis 50/75 mm/h. De 20h25 à 20h30 montée en puissance de la cellule pluvieuse entre Mougins et Biot dont l'intensité passe de 50/75 mm/h à 200/300 mm/h puis 150/200 mm/h sur Biot Sud Ouest. 20h35, une cellule chargée d'eau au nord d'Antibes (Semboules, les Terriers) et au sud de Valbonne survient, et se déverse sur le sud de Biot (20h40 : Les Chappes, St Philippe) jusqu'à 300 mm/h, vers la partie biotoise de la vallée de la Brague (Chèvre d'Or, Clausonnes, Funel, Valmasque Route d'Antibes, Cabots, Le Plan, La Romaine). 20h45 semble être le pic de l'événement, au regard des données de Rainpol, avec une pluie de plus de 300 mm/h, très localisée sur le village et les quartiers limitrophes du village (100/200 mm/h) : Quartiers de la Brague, des Clausonnes, Plan Saint Jean, le Plan, la Baume, les Combes, les Horts à 20h50. On relève des averses de grêle depuis les Horts jusqu'à La Romaine.

- Les seuils de « pluies très intenses » sont franchis à 21h sur toutes les communes de la zone dont la Ville de Biot même si une légère accalmie est constatée sur Biot (de 20h55 à 21h20 : intensité pluvieuse décroissante de 100/150 à 50/75 mm/h sur Biot, mais toujours 100/150 mm/h sur l'arrière pays Cannois). Les reconnaissances se poursuivent sur le terrain avec la patrouille de nuit de la Police Municipale qui constate un important ruissellement sur les routes mais pas de montée des eaux inquiétantes dans les cours d'eau. Par mesure de sécurité, la circulation sur la route d'Antibes est interdite mais également route de la Mer et chemin Fanton d'Andon. Une deuxième vague de pluie se déverse sur Biot depuis l'ouest (Valbonne, Saint Philippe) à 21h20, sur l'amont des bassins des Combes et des Horts (intensité 100/150 mm/h).

- Le vallon des Combes déborde brutalement à 21h30 ainsi que le vallon des Horts et la Brague sort de son lit entraînant à cet instant précis les événements dramatiques que la Ville a malheureusement connus. **Le Plan Communal de Sauvegarde est immédiatement déclenché.** En l'espace de quinze minutes, le village de Biot se trouve alors complètement coupé de l'extérieur. Les quartiers de Biot 3000, des Horts, ainsi que toute la plaine de la Brague sont les premiers touchés. Il n'y a plus d'électricité, plus de communication. Les sirènes n'ont malheureusement pas pu être déclenchées en raison de la soudaineté du phénomène météorologique, qui a été qualifié par Météo France d'**exceptionnel et d'imprévisible**. La Ville n'a par ailleurs pas été en mesure d'activer ce système d'alerte, défailtant dès le début de l'orage, en raison de son emplacement inadapté : les sirènes fonctionnent en effet grâce à un central téléphonique implanté au bord de la Brague et sont alimentées par des armoires de rues qui ont été submergées. Et même si ce système peut être déclenché manuellement, le site déjà inondé était inaccessible. Toutefois, au regard de la conduite des particuliers des collectivités voisines, qui sont sortis au péril de leur vie, mettre leur voiture à l'abri, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de ce système d'alerte.

- **Le plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Biot est déclenché à 21h30.** Les services de la gendarmerie et les pompiers sont immédiatement contactés et associés à l'activation des missions de la cellule opérationnelle sécurité/prévention et de secours.

- La Préfecture est informée du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde aux alentours de 23h.

SIRÈNES ET DÉTECTEURS DE NIVEAUX

En séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2015, soit 9 jours avant le drame, une délibération avait été votée à l'unanimité pour changer le système d'alerte qui, au vu des inondations du 6 novembre 2011, mettaient déjà en évidence la vulnérabilité du déclenchement des sirènes par ligne terrestre et les risques d'inondation rendant hors service les centraux téléphoniques. Le marché a, dans le même temps, été signé pour que ce dispositif soit désormais remplacé par un système de mise en marche hertzien qui ne dépend plus du réseau téléphonique.



Face à l'ampleur de la situation, des milliers de bénévoles ont afflué spontanément.

Explications

À Biot, depuis trois mandats, les équipes municipales, toutes couleurs politiques confondues, se sont succédées et ont réalisé les travaux préconisés par les Plans de Prévention du Risque Inondations (PPRI). « *Toutes ces décisions ont toujours été votées à l'unanimité du Conseil Municipal, montrant ainsi combien ce sujet a besoin de la cohésion des élus de tout bord pour l'intérêt général* », explique Guilaine Debras, Maire de Biot. Mais même si des travaux de protection ont déjà été réalisés sur la commune et ont joué leur rôle durant la catastrophe, ces ouvrages malheureusement surchargés en raison du contexte particulièrement inédit et imprévisible (tous les épisodes pluvieux ont été en effet contenus jusqu'ici), n'ont pu faire suffisamment offices. Destinés à réguler le débit des vallons,

ils ont su en revanche limiter les pics de saturation jusqu'à un certain seuil (bassin de rétention du Vallon des Combes en 2007, calibrage des vallons des Combes et des Horts pour prévenir le débordement de ces cours d'eau en 2013). Sans ces ouvrages de protection, l'inondation serait intervenue plus tôt et aurait duré plus longtemps.

La pluie est à l'origine de ces inondations. Son intensité toute particulière, conjuguée à la soudaineté du débordement de l'ensemble des vallons et des cours d'eau, mais également, à la montée des eaux de ruissellement venant des fonds supérieurs (route des Clausonnes), a conduit Biot à devoir faire face à de telles conséquences dramatiques. Ces eaux de pluies se sont déversées simultanément et sans discontinuité, avec coulées de boue, comme de

véritables cascades torrentielles sur les principaux axes routiers et les propriétés privées. La combinaison de cette série de phénomènes et de conditions, au regard de la vulnérabilité des sols déjà saturés la veille (plus de 90 mm sur certaines zones en soirée), a abouti à ces derniers événements. Pour mémoire, la catastrophe Naturelle du 6 novembre 2011, ne concernait qu'une inondation de la Brague.

Le phénomène de crue a par ailleurs été particulièrement extraordinaire dans la mesure où il n'y a pas eu de cas équivalent depuis la moitié du 20^{ème} siècle, période de début d'installation des postes météorologiques. Il s'agit selon Météo France de l'épisode pluvieux le plus intense de France avec Solenzara en 1979 (Sud de la Corse) et Montlimar en 1982. De fortes précipitations de

150 mm ont été relevés pendant deux heures soit l'équivalent de 120 bassins olympiques sur 1km² en deux heures. Or, sans prétendre à l'exhaustivité parfaite, l'examen de nombreux modèles météorologiques, ne laissait prétendre à de tels excès. L'incapacité actuelle à prévoir de telles quantités de pluie dans certaines configurations est bien réelle et Météo France a elle-même reconnu son impuissance à anticiper l'intensification très rapide de ces précipitations. Au lieu des 30 mm à 90 mm attendus dans les cas les plus extrêmes, le phénomène hors norme nettement sous-estimé, a véritablement doublé, atteignant des seuils inédits (les hauteurs d'eau enregistrées ont représenté globalement le double de celles des inondations de 2011).



EAUX DE RUISSÈLEMENT - CARACTÉRISTIQUES

Le ruissellement est la circulation de l'eau qui se produit sur les versants en dehors des cours d'eau lors d'un événement pluvieux. Sa concentration provoque une montée rapide des débits des cours d'eau, pouvant être amplifiée par la contribution des nappes souterraines.

Le ruissellement est d'autant plus important que les terrains sont plus imperméables, le tapis végétal plus faible, la pente plus forte et les précipitations plus violentes. Il demeure un phénomène naturel que l'on ne peut pas empêcher.

Il arrive que les bassins versants concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle. Cette situation accroît la vulnérabilité des habitants exposés, qui n'ont pas conscience de l'existence d'un risque.

Solutions préconisées

Notre défi aujourd'hui, est celui de mieux protéger les personnes et les biens, en tirant les leçons de cette catastrophe et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité de notre commune. De nombreux projets sont en cours avec une réflexion déjà menée parallèlement en matière de lutte contre les risques majeurs.

Nous devons élaborer en effet une stratégie à plus long terme, pour limiter l'impact grave de ces phénomènes météorologiques. L'avenir de notre territoire dépendra de notre capacité à composer avec la nature. **Mais comment faire en sorte que les conséquences soient les moins douloureuses possibles ? Plus que de rechercher l'impossible risque zéro, le véritable défi est peut-être là...**

Cela passera par la poursuite de programmes d'actions de prévention des risques naturels avec ces nouveaux phénomènes, élaborés à l'échelle communautaire, départementale et en collaboration avec les autorités préfectorales. Dans ce contexte, la mutualisation est en effet une priorité et de surcroît, la solidarité des communes du moyen pays et du littoral. « *À la*

CASA, nous devons notamment réfléchir différemment, et ne pas chercher uniquement à vouloir obtenir des aménagements pour sa propre collectivité. L'eau ne connaît pas de frontières, nous devons réfléchir à une optimisation commune de nos ressources », souligne Guilaine Debras, Maire de Biot, Vice-Présidente à la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis déléguée aux Risques Naturels.

- Des projets d'aménagements ont déjà été préconisés et inscrits dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis dont le bassin de rétention du Vallon des Horts, créateur de crues à ciel ouvert de 10 000 m³. Cet ouvrage a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique

et est inscrit au PAPI 2 : montant des travaux 2 809 832 euros HT. La préfecture a été sollicitée par la commune et nous aide à accélérer le processus auprès des particuliers.

- **D'autres chantiers de sécurisation se poursuivent**, avec le changement d'équipements du système d'alerte (décision votée en Conseil Municipal du 24 septembre 2015). Aujourd'hui, l'installation de la sirène sur le rond-point des Potiers a débuté et d'autres chantiers sont programmés notamment sur les quartiers de la Sarène mais aussi de la Vallée Verte. Par ailleurs, des **détecteurs de niveaux d'eau** équipés de mesures hydrologiques plus précis, seront placés sur les points stratégiques des vallons. L'inondation de ces équipements lors de phénomènes de crues sera ainsi évitée grâce à un **système de radars**

aménagé hors d'eau et en hauteur sur des poteaux sécurisés. Ces radars utiliseront le même réseau radio que celui des sirènes, en complète autonomie grâce à une alimentation solaire et ils seront reliés à un central par GSM (téléphonie mobile). Les informations à destination de la population seront diffusées parallèlement sur une plateforme centrale.

- La municipalité est intervenue auprès de l'opérateur, pour qu'une solution de déplacement du central téléphonique lui soit présentée ou une alternative crédible capable de garantir les liaisons téléphoniques en toutes circonstances et en particulier lors des aléas identifiés dans la carte des risques.

- La municipalité de Biot est également intervenue auprès du Ministre chargé des Transports afin de résoudre la problématique des buses génératrices d'inondations. La municipalité demande dans cet esprit la création d'un véritable pont au dessus de la Brague pour le passage de l'autoroute. En effet, particulièrement sous dimensionnées, des buses ont déjà été installées sur Antibes et en limite de Biot et constituent un obstacle à l'écoulement des eaux en cas de fortes précipitations.

- La Ville de Biot a souhaité s'équiper de groupes électrogènes de secours pour pallier à toutes coupures d'électricité en cas de crise. Cette opération déjà engagée depuis quelques mois et en cours de budgétisation, a été menée dans le cadre de la lutte contre les risques majeurs.

- Les événements du 3 octobre modifient l'approche en termes d'aménagement du territoire. **La réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, est actuellement en cours de révision. Il est, en effet, crucial de ne pas soumettre de nouvelles populations au risque inondation. L'idée par exemple, est de faire en sorte que les eaux pluviales soient ralenties davantage en amont et qu'elles puissent plus largement s'étaler en aval. La refonte du Plan Local d'Urbanisme sera notamment accompagnée de la mise en œuvre d'un **schéma directeur des eaux pluviales** pour lutter contre les eaux de ruissellement. Une réglementation drastique sera par ailleurs appliquée concernant la construction des murs en zones inondables. Ces aménagements qui répondent en effet à des normes précises définies selon le code de l'urbanisme, ne devront pas faire obstacle à l'écoulement de l'eau. Ces protections sont illusoire et viennent amplifier le phénomène en mettant en danger les personnes et les biens.

- Une commission sénatoriale s'est rendue à Biot le vendredi 23 octobre 2015 (en présence de Monsieur Hervé Maurey Président de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable), et a évoqué l'idée de

réclamer des investigations plus poussées pour comprendre les causes et dégager des solutions.

- Préparer notre avenir, **c'est aussi préserver notre économie locale et les événements derniers vont venir faire évoluer tout logiquement nos projets**, en tenant compte de la perception nouvelle que nous avons du risque inondation. Chaque projet est associé notamment à une étude financière rigoureuse avec comme pilier : un urbanisme réfléchi et maîtrisé. Dans le cadre du développement urbain par exemple, l'ensemble des propositions sera pensé avec le souci d'améliorer la qualité des équipements, de renforcer la sécurité et l'offre de services rendus aux citoyens biotois.

- L'information auprès des populations sera renforcée par un dispositif d'alerte d'appel en masse, via SMS, mails et message vocal. Ce dispositif présente l'énorme avantage de pouvoir mieux cerner géographiquement la population à alerter. Notamment en cas d'inondations. Selon certains spécialistes de la Sécurité civile, la sirène d'alerte est insuffisante et présente aujourd'hui ses limites : elle alerte certes, mais ne permet pas d'informer sur la nature du danger.

- Des réflexions sont actuellement menées en matière de culture du risque avec la mise en œuvre pédagogique d'une politique d'information et d'éducation citoyenne sur les conduites à adopter en cas de risques majeurs. L'actualisation du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et la conception d'un PFMS à destination des familles (Plan Familial de Mise en Sécurité) seront des outils de communication qui accompagneront cette démarche. L'objectif est d'accepter de vivre avec ces risques en prenant les dispositions nécessaires pour que de tels événements hors normes et difficilement évitables aient le moins de conséquences possibles. Il est raisonnable en effet de s'attendre encore à de tels aléas dans le futur.



La solidarité à tous les postes.

Les trente dernières années, les trois quarts des communes ont été affectées au moins une fois par un arrêté de catastrophe naturelle inondation. Source FFSA - GEMA.

RAPPELONS QUE LE RISQUE INONDATIONS EST LE PREMIER RISQUE NATUREL EN FRANCE.

Tribune libre

Année noire

Le 13 novembre 2015 restera un vendredi noir, Paris frappé par la barbarie, l'obscurantisme. La vie de nombreuses familles restera à jamais atteinte par ces atrocités. Notre devoir est de rester tous solidaires dans le pays des Droits de l'Homme, autour des valeurs de liberté, égalité, fraternité.

Un autre drame s'est produit le 3 octobre à Biot, que beaucoup n'oublieront jamais. Là encore, des familles sont en deuil et 20% de la population est sinistrée. Nous saluons la belle solidarité qui s'est spontanément mise en place aussitôt après. Nous voulons maintenant comprendre comment nous en sommes arrivés là. Des plaintes déposées devant la justice permettront de faire la

lumière pour prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des personnes et des biens. Une analyse précise de cet événement est accessible sur le site jeanpierredermitt.fr

Les élus de l'opposition restent à votre disposition et vous souhaitent de tout cœur que chacun termine l'année 2015 du mieux possible.

Jean-Pierre Dermitt et l'équipe
« Restons forts pour Biot »



Compte tenu du sujet de cette Lettre du Maire « Spécial Inondations », le groupe des élus de la majorité Biot réunie avec Guilaine Debras n'a pas souhaité rédiger de Tribune Libre politique.